

En participant à Collège au cinéma, nous nous engageons à :

Sur le plan organisationnel



Assister avec nos classes aux trois séances de projection dans une salle de cinéma.



Convenir avec la salle du calendrier annuel des séances et les prévenir sans délai de tout problème éventuel (retard, souci de transport, absence...).



Récupérer les documents pédagogiques avant les projections (Cf. le guide CAC).



Recenser le projet sur ADAGE.

Sur le plan pédagogique



Voir les films avant d'accompagner les élèves : des pré-projections ouvertes à tous sont organisées en septembre.



Utiliser les ressources pédagogiques proposées : dossier enseignant, fiche élève et affiche. Des formations sont aussi accessibles chaque année auprès du Rectorat.



Mettre en place un travail d'accompagnement pédagogique en amont et en aval des projections et préparer le comportement des élèves spectateurs.

Pour l'équipe enseignante, le/la référent.e Collège au cinéma :